CONTRAT DE VILLE METROPOLITAIN 2015/2023

Toulon Provence Méditerranée

Appel à projets 2023 Politique de la Ville

















DATE LIMITE DE RECEPTION DES PROJETS : LE 11 DECEMBRE 2022



PREAMBULE



Le Contrat de ville Métropolitain 2015-2023 Toulon Provence Méditerranée, tel que prévu dans la loi et piloté par la Métropole, a été signé le 02 juillet 2015. Il regroupe 32 partenaires rassemblés autour d'une idée commune de gestion de proximité et d'amélioration du cadre et des conditions de vie des habitants. Ce contrat est prorogé d'une année

Le pilotage par la Métropole est attendu comme facilitateur et facteur de rationalisation et d'harmonisation de l'action indispensable au développement de ces quartiers.

Conformément aux orientations du Comité Interministériel des Villes du 29 janvier 2021 afin de préparer l'intervention spécifique des collectivités territoriales et de l'Etat dans les territoires prioritaires à l'issue de la prorogation des contrats de ville, et de garantir une harmonisation de la mise en œuvre de cette politique publique à l'échelon départemental, un Comité territorial de la politique de la ville a été installé le 27 avril 2021.

Ce dernier mène une réflexion autour de thématiques identifiées collectivement comme prioritaires et il convient de leur accorder une attention particulière dans le cadre de cet AAP dans la mesure où des groupes de travail associant des partenaires institutionnels, des porteurs de projets associatifs et des représentants des habitants ont proposé conjointement des diagnostics et/ou des actions prioritaires dans ces domaines :

- La participation citoyenne : renforcer la parole, la place des habitants et des associations. Favoriser la mise en place d'actions concourant à l'accès à la citoyenneté et à l'engagement dans la vie de la Cité.
- L'appartenance républicaine : contribuer à développer l'esprit républicain au cœur des territoires. S'appuyer sur les politiques publiques de droit commun en lien avec les différents plans interministériels.
- Le pilotage de la prévention et de la sécurité : développer les rencontres police/population.
- L'emploi dans les QPV : développer les actions concertées sur l'axe emploi/ développement économique/ insertion.
- Le cadre de vie et la gestion urbaine de proximité.

De façon transversale, la transition écologique sera prise en compte dans l'analyse des projets.

Pour l'année 2023, la Métropole Toulon Provence Méditerranée, l'Etat, les communes d'Hyères les Palmiers, La Garde, La Seyne sur Mer, Toulon lancent un

appel à projets qui concerne les quartiers prioritaires issus de la géographie prioritaire de la politique de la ville.

Les éléments qui suivent, ont pour objet de vous préciser les modalités de dépôt des dossiers dans le cadre de l'Appel à Projets 2023.

SOMMAIRE

l.	LES QUARTIERS PRIORITAIRES	5
II.	LE CADRE GÉNÉRAL DE L'APPEL À PROJETS 2023	6
III.	LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ À L'APPEL À PROJETS 2023	7
3	.1 Les porteurs de projets	7
3	.2 Les projets	7
	.3 Calendrier de la programmation 2023	
	IDENTIFICATION DES DOMAINES D'INTERVENTION DU DISPOSITIF	
V.	FICHES DE PRÉSENTATION DES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	10

I. LES QUARTIERS PRIORITAIRES

La Métropole Toulon Provence Méditerranée <u>compte 13 quartiers prioritaires politique de</u> <u>la ville répartis sur 4 communes</u> qui ont été retenus. (Décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014).

Les **délimitations des quartiers** ainsi que les données sociodémographiques des quartiers sont consultables sur : https://sig.ville.gouv.fr/Atlas/QP/

LA GARDE:

Romain Rolland.

HYERES LES PALMIERS:

Val des Rougières et Centre-Ville.

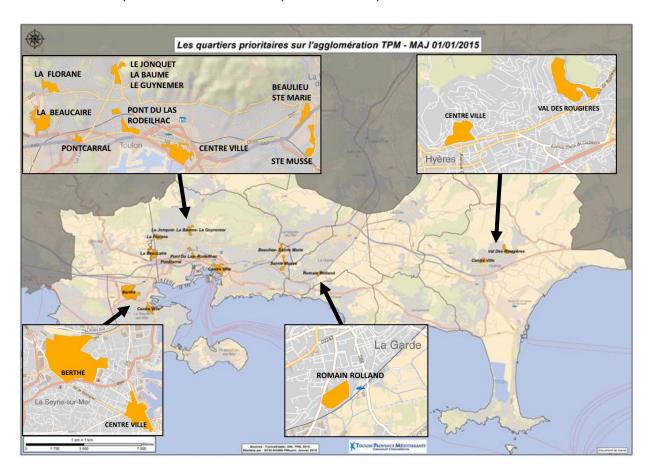
LA SEYNE SUR MER:

Berthe et Centre-Ville



TOULON:

La Beaucaire, Pontcarral, Beaulieu - Ste Marie, Le Jonquet – La Baume – Le Guynemer, La Florane, Pont du Las - Rodeilhac, Sainte-Musse, Centre-Ville



II. LE CADRE GENERAL DE L'APPEL A PROJETS 2023

Les projets déposés dans le cadre de l'Appel à projets Politique de la Ville devront répondre aux **orientations définies par le Contrat de ville 2015-2023** et bénéficier aux quartiers prioritaires et/ou à leurs habitants.

À noter qu'un soutien au titre de la Politique de la Ville pourra être apporté aux **associations qui, bien que n'étant pas situées dans les quartiers**, conduisent des actions bénéficiant directement et concrètement à leurs habitants.

Les dossiers déposés après la date limite fixée dans le calendrier de l'appel à projets ne seront pas examinés.

L'Appel à projets 2023 est structuré selon les 3 **PILIERS** du contrat de ville nouvelle génération :



Le pilier **cohesion sociale**, qui comprend les volets :

Éducation,

Développement Social,

Santé,

Sécurité et prévention de la délinquance / V.V.V.



Le pilier <u>CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN</u> qui comprend le projet de gestion urbaine et sociale de proximité, les thématiques du logement et de peuplement, les enjeux de desserte par les transports collectifs.



Le pilier EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Ces 3 PILIERS sont déclinés en **volets thematiques**, qui sont eux-mêmes déclinés en **orientations strategiques**.

De façon *transversale*, une attention particulière sera portée à la prise en compte dans les projets de :

- La jeunesse,
- L'égalité femmes/hommes,
- La lutte contre les discriminations,
- La participation des habitants,
- La laïcité et valeurs de la République.

Déclarée « Grande cause du quinquennat », l'égalité entre les femmes et les hommes est un enjeu qu'il est souhaitable de prendre en compte, de manière transversale, dans cet appel à projets. Afin d'accompagner les porteurs, un support de sensibilisation s'appuyant sur une démarche en 4 temps (identifier, constater, s'interroger et s'outiller) est joint. Il vise à faire partager les constats et les objectifs des politiques publiques sur ces enjeux. Une grille indicative de questionnement, également jointe, permet d'apprécier, pour chaque action envisagée, la prise en compte de l'égalité femmes-hommes.

III. LES CRITERES D'ELIGIBILITE A L'APPEL A PROJETS 2023

3.1 Les porteurs de projets

Personnes morales de droit public comme privé (associations, établissements publics autonomes...)

3.2 Les projets

Les projets doivent :

- Porter sur <u>des actions spécifiques</u> et non sur le fonctionnement annuel global de l'association et <u>répondre aux orientations stratégiques</u> identifiées dans le présent appel à projets :
 - concerner un ou plusieurs quartiers prioritaires et répondre à un besoin avéré du/des territoire(s) concerné(s). Si vous pensez que votre action bénéficie à plusieurs QPV sur plusieurs communes, merci de vous rapprocher des équipes opérationnelles communales concernées ainsi que de TPM avant dépôt définitif de votre dossier.
- Présenter le budget prévisionnel de l'action sur l'année civile,
- Respecter la réglementation applicable en matière d'accueils collectifs de mineurs, y compris pour les séjours VVV;
- Identifier le plus précisément possible les besoins auxquels l'action répondra ainsi que les objectifs qualitatifs et quantitatifs attendus (données sexuées, âges, etc...), les moyens humains (ETP, qualification, nature des contrats de travail), les moyens matériels (locaux propres ou mis à disposition, fréquence des permanences hebdomadaires);
- Mettre l'accent sur la **mobilisation du droit commun** (co-financement collectivité, CAF, FIPD....) et la valorisation de celui-ci dans les budgets des actions.

3.3 Calendrier de la programmation 2023

Dépôt des dossiers complets	du 07/11/2022 au 11/12/2022
Phase d'instruction des dossiers	du 12/12/2022 au 13/01/2023
Comités de lecture	du 23/01/2023 au 10/02/2023
Comité de pilotage	du 20/02/2023 au 24/02/2023

<u>Date limite de réception des projets</u> : Le 11 Décembre 2022

IV. IDENTIFICATION DES DOMAINES D'INTERVENTION DU DISPOSITIF « VILLE VIE VACANCES »

Le programme « Ville Vie Vacances », contribue à la prévention de l'exclusion, à un égal accès aux loisirs éducatifs, aux vacances des enfants et des jeunes sans activité et/ou en difficulté.

1- Les publics et les territoires bénéficiaires

Le programme « Ville Vie Vacances » (VVV) s'adresse prioritairement aux enfants et aux jeunes, filles et garçons, âgés de 11 à 18 ans, habitant les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Dans le cadre de la promotion de l'égalité filles/garçons, les projets qui reposeront sur une offre d'activités assurant une mixité effective seront privilégiés. Un seuil minimum de 45 % de la part des jeunes filles dans les projets est un objectif réaffirmé.

2- *Les périodes* : l'ensemble des vacances scolaires, particulièrement et prioritairement durant la période estivale.

3- Les actions éligibles

Le programme VVV n'a pas vocation à soutenir des prestations de loisirs de droit commun pendant les vacances scolaires. Les actions soutenues porteront sur les axes suivants :

- a) L'ouverture au monde extérieur : sorties et séjours en dehors du quartier de résidence des jeunes, activités permettant le brassage des publics et la découverte d'autres environnements notamment culturels.
- b) Les actions à « contenu citoyen et civique » : meilleures connaissances des institutions de la République, acquisition des règles de vie collective, promotion des comportements civiques, approfondissement du sens de l'engagement.
- c) Les travaux d'utilité sociale : stages ou chantiers éducatifs jeunes basés notamment sur la réhabilitation ou sur l'entretien d'espaces ou d'équipements.

Ces actions devront favoriser chez les jeunes la prise de responsabilité et mettre en valeur des notions telles que le respect, la citoyenneté, la tolérance, l'engagement et l'éducation à l'environnement durable. L'implication des parents dans la préparation et le suivi des activités.

L'aide financière est un complément et doit permettre de faire face aux dépenses spécifiques liées aux particularités du dispositif. Les co-financements sont obligatoires, une action déjà soutenue sur les crédits de l'ANCT dans le cadre des Contrat de ville ne sera pas financée sur le dispositif.

Les dossiers VVV sont à déposer sur DAUPHIN, puis examinés par les partenaires de la politique de la ville (Comités de lecture/COTECH/ COPIL). Ces dossiers pourront aussi être examinés par les partenaires au titre de la prévention de la délinquance.

V. FICHES DE PRESENTATION DES ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Piliers	Volets thémat iques	Orientations stratégiques	Indicateurs (servant à l'évaluation et à renseigner obligatoirement)
Cohésion sociale	1-1 Éducation	1-1-1 Pérenniser et renforcer la prise en charge socio-éducative du public enfant en favorisant la continuité éducative avec une attention particulière pour les périodes charnières Type d'actions soutenues: Offre de loisirs éducatifs sur le temps extrascolaire permettant le développement des facultés d'apprentissage, l'éveil et l'épanouissement personnel des enfants tout en favorisant l'égalité filles/garçon et l'implication des familles et le lien social (action ne concernant aucune activité à finalité culturelle ou sportive)	-Lieu de réalisation de l'action -Nombre de bénéficiaires en QPV -Nombre de bénéficiaires femmes ou filles en QPV -Nombre de journées d'ouverture sur l'année -Nombre de bénéficiaires par tranche d'âge (se reporter à la grille tranches d'âges p 17 du guide) -Nombre moyen d'enfants accueillis par jour d'activité (période scolaire et vacances scolaires)
Cohésio	Édu	1-1-2 Élaborer une approche territoriale de prévention précoce et de lutte contre le décrochage scolaire. Mettre en œuvre un accompagnement personnalisé à développer en direction des jeunes et notamment des adolescents et adolescentes	-Lieu de réalisation de l'action -Nombre de bénéficiaires en QPV, -Nombre de bénéficiaires femmes ou filles en QPV, -Nombre d'actions partenariales associations / établissements scolaires <u>sur l'année</u>
		<u>Type d'actions soutenues</u> : Actions collectives et spécifiques visant à identifier et prévenir les risques de décrochage scolaire (absentéisme, chute de motivation, etc.) Action visant à accompagner les jeunes dans le cadre de l'orientation à la sortie du système scolaire (découverte des métiers, connaissance du monde du travail)	-Nombre de bénéficiaires par tranche d'âge (se reporter à la grille tranches d'âges p 17 du guide)

1-1-3 -Lieu de réalisation de l'action Mettre en place un accompagnement des adolescents à la socialisation et à l'autonomie, le Nombre de bénéficiaires en QPV, soutien aux initiatives jeunes, la promotion des lieux citoyens et civiques en direction des jeunes -Nombre de bénéficiaires femmes ou filles en filles et des jeunes garçons QPV, - Nombre de projets initiés par les jeunes sur l'année et/ou nombre d'ateliers thématiques *Type d'actions soutenues :* Actions innovantes et mixtes favorisant la mise en place du projet socio-éducatif à dimension sur l'année civique et citoyenne et l'implication active du public Actions spécifiques en faveur des jeunes dans un cadre mixte favorisant l'implication active du -Nombre de bénéficiaires par tranche d'âge public, la mobilité sociale, la prise d'initiative et de responsabilité sur la base d'un projet structuré (se reporter à la grille tranches d'âges p 17 du avec du personnel qualifié en lien avec les familles dans un cadre partenarial guide) -Nombre de projets co-construits avec les ieunes -Lieu de réalisation de l'action Nombre de bénéficiaires en QPV. 1-1-4 -Nombre de bénéficiaires femmes ou filles en Mobiliser, accompagner et soutenir les parents (notamment les familles monoparentales QPV, concernant en majeure partie les femmes, et les pères) dans le cadre du suivi du parcours éducatif -Nombre de projets construits avec les de leurs enfants, au sein des différents dispositifs éducatifs parents à l'année

Type d'actions soutenues :

Accompagnement et soutien des parents, notamment les familles monoparentales, dans le cadre du suivi du parcours éducatif de leurs enfants

Actions retenant les parents comme public cible. Ces actions contribuent à poser un cadre d'écoute p 17 du guide) et de dialoque des parents avec des professionnels, et tendent à valoriser les compétences des parents

- -Nombre de parents en QPV
- -Nombre d'enfants concernés par tranche d'âge (se reporter à la grille tranches d'âges
- -Nombre de familles monoparentales
- de projets enfants/parents/ -Nombre établissements scolaires et associations

1-2 Développement social	Type d'actions soutenues : Actions d'information et aide sur les prestations et droits sociaux (permanences d'accueil, d'écoute et d'orientation) Actions permettant l'accompagnement des personnes dans les démarches administratives en partenariat avec les institutions en charge des prestations et droits sociaux 1-2-1 b Agir sur les comportements discriminatoires pour réduire les inégalités de traitement Type d'actions soutenues : Action de lutte contre toutes les formes de discriminations (origine réelle ou supposée, liée à l'adresse, âge, handicap) visant à rétablir l'égalité de traitement des individus (sensibilisation et prise de conscience des publics potentiellement discriminants et potentiellement discriminés aux phénomènes discriminatoires, actions d'aide au changement des pratiques professionnelles de	-Lieu de réalisation de l'action -Nombre de bénéficiaires en QPV, -Nombre de bénéficiaires femmes ou filles en QPV, -Nombre de permanences à l'année -Nombre des critères légaux de discriminations abordés -Nombre de bénéficiaires en QPV par tranche d'âge (se reporter à la grille tranches d'âges p 17 du guide) -Nature et nombre des problématiques abordées (santé, logement, mobilité) -Nature des critères légaux de discriminations abordés -Nombre de permanences par semaine
Développ	1-2-2 Promouvoir l'autonomisation des individus et notamment développer la maitrise de la langue Type d'actions soutenues : Actions visant à l'organisation d'ateliers de savoirs sociolinguistiques : Actions de proximité favorisant le lien social, la connaissance et l'appropriation des services et dispositifs publics, des règles et modes de fonctionnement de la société française, tout en offrant une première sensibilisation à la communication orale de la langue française	-Lieu de réalisation de l'action -Nombre de bénéficiaires en QPV, -Nombre de bénéficiaires femmes ou filles en QPV, -Nombre de personnes en QPV présentées au DILF/DELF -Nombre de personnes reçues au DILF/DELF -Nombre d'ateliers hebdomadaires -Nombre de bénéficiaires par tranche d'âge (se reporter à la grille tranches d'âges p 17 du guide)

Agir sur la dynamique des relations sociales et l'appropriation du cadre de vie par les habitants Type d'actions soutenues : Actions favorisant la participation des habitants à l'amélioration du cadre de vie Actions favorisant l'accès à la citoyenneté et la participation des habitants Actions rendant visible l'histoire des territoires et la mémoire des habitants dans les quartiers de la politique de la ville	-Lieu de réalisation de l'action -Nombre de bénéficiaires en QPV, -Nombre de bénéficiaires femmes ou filles en QPV, -Nombre d'ateliers organisés à l'année (il peut s'agir du nombre de réunions, d'ateliers, d'actions organisées) -Nombre de bénéficiaires par tranche d'âge (se reporter à la grille tranches d'âges p 17 du guide) -Nature des thématiques abordées
1-2-4 Développer l'accès à la culture et aux pratiques artistiques Type d'actions soutenues: Actions visant à favoriser l'accès des publics éloignés de l'offre aux arts à la pratique culturelle dans toute sa diversité, sur la base d'un projet partenarial inscrit dans la durée et dans des conditions favorables (temps d'ouverture, mobilité, projet adapté, politique tarifaire) Actions relevant d'un parcours culturel inscrit dans la durée, adapté à la tranche d'âge ciblée, permettant une exploration des différents équipements culturels de proximité, et une découverte artistique pluridisciplinaire	-Lieu de réalisation de l'action -Nombre de bénéficiaires en QPV, -Nombre de bénéficiaires femmes ou filles en QPV, -Nombre d'équipements fréquentés à l'année -Nombre de bénéficiaires par tranche d'âge (se reporter à la grille tranches d'âges p 17 du guide) -Nombre de parcours culturels

	1-2-5 Développer l' accès au sport et aux pratiques sportives	-Lieu de réalisation de l'action -Nombre de bénéficiaires en QPV, -Nombre de bénéficiaires femmes ou filles en QPV, - Nombre d'ateliers organisés à l'année
	Type d'actions soutenues : Actions visant à favoriser l'accès à des pratiques sportives adaptées, diversifiées et mixtes avec du personnel qualifié. Une attention particulière sera portée à la participation du public féminin, et aux actions leur facilitant l'accès aux clubs sportifs Actions inscrites dans un parcours de découverte multi activités sportives	-Nombre de bénéficiaires par tranche d'âge (se reporter à la grille tranches d'âges p17 du guide) -Nombre d'équipements fréquentés -Nombre de licenciés en QPV à la sortie de l'action
1-3 Santé	1-3-1 Renforcer l'accompagnement social favorisant l'accès aux droits et à la santé Type d'actions soutenues : Actions visant la prévention de différents types de maladies Actions favorisant l'accès aux soins, actions d'éducation à la santé, actions de prévention à la santé, notamment celles s'appuyant sur la participation des habitants Actions favorisant l'accès aux soins des personnes vulnérables et leur inscription dans un parcours de soins	-Lieu de réalisation de l'action -Nombre de bénéficiaires en QPV, -Nombre de bénéficiaires femmes ou filles en QPV, -Nombre de permanences à l'année -Nombre de partenaires associés à l'année -Nombre de bénéficiaires par tranche d'âge (se reporter à la grille tranches d'âges p17 du guide) -Nombre de séances collectives -Nombre de permanences à la semaine

	1-3-2 Action de prise en charge et de promotion de la santé des jeunes Type d'actions soutenues: Prise en charge globale des jeunes en faveur de leur santé Actions d'éducation à la santé et de prévention de la toxicomanie et conduites addictives plus particulièrement le public jeune, dès la préadolescence Actions d'information et de sensibilisation à l'équilibre nutritionnel Initiatives en faveur de la santé par le sport sont également soutenues	-Lieu de réalisation de l'action -Nombre de bénéficiaires en QPV, -Nombre de bénéficiaires femmes ou filles en QPV, -Nombre de partenaires associés à l'année (il s'agit du nombre de partenariats développés) -Nombre de séances collectives à l'année -Nombre de bénéficiaires par tranche d'âge (se reporter à la grille tranches d'âges p 17 du guide)
e la délinquance	1-4-1 Développer prioritairement la prévention de la délinquance des mineurs Type d'actions soutenues : Programme d'actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance, chantiers éducatifs, actions de promotion de la citoyenneté, actions en milieu scolaire et en direction des décrocheurs	 Lieu de réalisation de l'action Nombre de bénéficiaires en QPV, Nombre de bénéficiaires femmes ou filles en QPV, Nombre de bénéficiaires par tranche d'âge (se reporter à la grille tranches d'âges p 17 du guide)
1- 4 Sécurité et prévention de la	1-4-2 Soutenir l'aide aux victimes Type d'actions soutenues: Permanences tenues par des associations d'aide aux victimes au sein des services de Police et de Gendarmerie Actions d'aide aux victimes Prévention et lutte contre les violences intrafamiliales	-Lieu de réalisation de l'action -Nombre de bénéficiaires en QPV, -Nombre de bénéficiaires femmes ou filles en QPV, -Nombre de permanences à l'année -Nombre de bénéficiaires par tranche d'âge (se reporter à la grille tranches d'âges p 17 du guide)

1-4-3 Prévenir la récidive Type d'actions soutenues : Actions d'accompagnement des auteurs de violences faites aux femmes Mesures de préparation et d'accompagnement des sorties de prison et d'accompagnement de l'exécution d'aménagements de peine	-Lieu de réalisation de l'action -Nombre de bénéficiaires en QPV, -Nombre de bénéficiaires femmes ou filles en QPV, -Nombre d'ateliers à l'année (fermés et ouverts) -Nombre de bénéficiaires par tranche d'âge (se reporter à la grille tranches d'âges p 17 du guide)
1-4-4 Renforcer la sécurité routière (auprès des jeunes) Type d'actions soutenues : Actions de sensibilisation en direction des jeunes Toutes actions visant la prévention de la délinquance Actions d'éducation routière ou de sensibilisation des publics jeunes et plus particulièrement issus des QPV	-Lieu de réalisation de l'action -Nombre de bénéficiaires en QPV, -Nombre de bénéficiaires femmes ou filles en QPV, -Nombre d'actions à l'année -Nombre de bénéficiaires par tranche d'âge (se reporter à la grille tranches d'âges p 17 du guide)

1-4-5 Consolider l'action de la médiation sociale et la tranquillité publique Type d'actions soutenues : Actions destinées à restaurer, là où elle est dégradée, une relation de confiance entre les forces de l'ordre et la population, en particulier les jeunes. Projets visant à prévenir et réguler les conflits avec des populations exposées à la délinquance. Cela concerne en particulier les actions de médiation conduites dans les espaces publics et/ou ouverts au public, dans les transports ou encore celles liées à la gestion des conflits dans l'habitat	-Lieu de réalisation de l'action -Nombre de bénéficiaires en QPV, -Nombre de bénéficiaires femmes ou filles en QPV, -Nombre de conflits réglés à l'année -Nombre d'actions à l'année (il peut s'agir du nombre de réunions, d'ateliers, d'actions organisées) -Nombre de bénéficiaires par tranche d'âge (se reporter à la grille tranches d'âges p 17 du guide)
1-4-6 Soutien à la parentalité Type d'actions soutenues : Actions destinées aux parents les plus en difficultés dans l'exercice de leurs responsabilités et dont les enfants ont un comportement préjudiciable pour eux-mêmes ou pour autrui (conduites à risques, situations de violence, etc.)	-Lieu de réalisation de l'action -Nombre de bénéficiaires en QPV, -Nombre de bénéficiaires femmes ou filles en QPV, -Nombre de groupes de paroles organisées sur l'année -Nombre de bénéficiaires par tranche d'âge des parents (se reporter à la grille tranches d'âges p17 du guide) -Nombre d'enfants concernés par tranche d'âge (se reporter à la grille tranches d'âges p 17 du guide)

urbain	Type d'actions soutenues : Actions favorisant l'accès et le maintien dans le logement des publics en difficultés, actions d'intermédiation locative supposant un travail de proximité avec les bailleurs Type d'actions soutenues : Actions de maintien des publics en difficulté dans un logement durable en facilitant l'accès aux droits et aux devoirs par la gestion locative adaptée Actions visant à favoriser l'association des habitants, en tant qu'occupants des lieux, aux actions et comportements nécessaires pour améliorer et préserver la qualité des logements (auto réhabilitation)	-Lieu de réalisation de l'action -Nombre de bénéficiaires en QPV, -Nombre de bénéficiaires femmes ou filles en QPV, - Nombre de ménages en QPV à l'année -Typologie des ménages (composition familiale) -Nombre de bénéficiaires par tranche d'âge (se reporter à la grille tranches d'âges p17 du guide) -Nombre de premiers accueils -Nombre et types de solutions logement -Typologie des logements
2 Cadre de vie et Renouvellement urbain 2-1 Cadre de Vie	2-1-2 Lutte contre la précarité énergétique Type d'actions soutenues : Actions de médiation sociale, de proximité au bénéfice des habitants des QPV	-Lieu de réalisation de l'action -Nombre de bénéficiaires en QPV, -Nombre de bénéficiaires femmes ou filles en QPV, -Nombre d'actions collectives et/ou individuelles à l'année -Typologie des logements (individuel/collectif, public/privé)
3	2-1-3 Favoriser la mobilité et l'accessibilité à la ville Type d'actions soutenues : Développement et mutualisation de services favorisant la mobilité Actions favorisant l'acquisition d'une mobilité autonome, par l'information et l'apprentissage, Actions proposant une offre matérielle de mobilité, notamment pour permettre aux habitants des quartiers prioritaires d'élargir leurs déplacements	-Lieu de réalisation de l'action -Nombre de bénéficiaires en QPV, -Nombre de bénéficiaires femmes ou filles en QPV, -Nombre de suivis individuels à l'année -Nombre de bénéficiaires par tranche d'âge (se reporter à la grille tranches d'âges p 17 du guide) -Nombre d'ateliers collectifs

2-1-4
Amélioration de la qualité résidentielle des quartiers

Type d'actions soutenues :

Accompagnement des habitants à l'appropriation des espaces collectifs.

Actions liées à la Gestion Urbaine de Proximité (sensibilisation à la propreté et au respect de l'environnement, initiatives d'habitants visant à améliorer l'entretien et la gestion des espaces collectifs,

Actions d'initiation des habitants à la participation, consolidation d'instances de co-construction des politiques publiques (conseils citoyens), formation des habitants pour favoriser la prise d'initiative et leur implication dans la vie du quartier ou à l'échelle d'une agglomération

- -Lieu de réalisation de l'action
- -Nombre de bénéficiaires en QPV,
- -Nombre de bénéficiaires femmes ou filles en QPV,
- -Nombre d'actions collectives organisées sur l'année (évènementiel, réunion, atelier,...)
- -Nombre de bénéficiaires par tranches d'âges (se reporter à la grille tranches d'âges p 17 du guide)
- -Types d'actions collectives (évènementiel, réunion, atelier,...)

Emploi et Développement Economique

3-1

Sécuriser les parcours des demandeurs d'emploi à travers des pratiques innovantes et renforcées

Rapprocher les publics très éloignés de l'emploi des opérateurs spécialisés du Service Public de l'Emploi (SPE) en allant au contact direct des personnes

Type d'actions soutenues :

Actions visant à repérer et à aller au-devant des publics les plus éloignés du service public de l'emploi pour les informer sur les dispositifs de formation et d'accès à l'emploi et les orienter vers le partenaire adapté,

Actions permettant d'améliorer et de renforcer le premier accueil des demandeurs d'emploi (accompagnement dans les premières démarches...)

Actions visant à faire connaître les offres d'emploi aux habitants des quartiers prioritaires

Lever les freins à l'emploi

Type d'actions soutenues :

Action visant à lutter contre la fracture numérique

Développement des services favorisant la mobilité, soutien à la garde d'enfants

Lutte contre les discriminations à l'emploi

Prévention et lutte contre l'illettrisme développement et promotion des actions d'alphabétisation (formation linquistique notamment)

Actions visant au développement de l'image et de l'estime de soi

Développer un accompagnement à l'emploi

Type d'actions soutenues :

Actions d'accompagnement individuelles et/ou collectives en faveur de l'emploi Ateliers de préparation aux entretiens d'embauche et techniques de recherches d'emploi...

Développer des actions de placement à l'emploi

<u>Type d'actions soutenues :</u>

Actions relevant de l'insertion par l'économique, soutenues par les ACI ou les EI (une attention particulière sera portée à la valorisation des supports d'activité adaptés au public féminin)

Actions permettant l'orientation vers les métiers qui recrutent, associés éventuellement à une remise à niveau et à un soutien à la mise en emploi

Organisation de manifestations emploi dans les quartiers permettant des rencontres entre demandeurs d'emploi et acteurs tels que SPE, entreprises, employeurs, organismes de formation... **Actions** visant à sécuriser les parcours des sortants sans solutions des actions d'insertion (clause d'insertion, ACI, ETTI,...)

-Lieu de réalisation de l'action

- -Nombre de bénéficiaires en QPV,
- -Nombre de bénéficiaires femmes ou filles en QPV (à renseigner pour toutes les actions),
- -Nombre de bénéficiaires en QPV repérés et orientés vers le Service Public de l'Emploi
- -Nombre de permanence ou d'atelier <u>sur</u> l'année
- -Nombre de bénéficiaires par tranche d'âge (se reporter à la grille tranches d'âges p 17 du guide)
- -Nombre et type de permanence ou d'atelier, à l'année (par quartier)
- -Nombre et type d'ateliers collectifs par semaine (par quartier)
- -Nombre d'accès à l'emploi ou la formation (sorties dynamiques (emploi durable/ emploi de transition / sorties positives)
- -Nombre d'inscrits au GRETA et taux de réussite (*uniquement pour La Garde*)
- -Nombre d'accès à l'emploi ou la formation à l'année : sorties dynamiques (emploi durable/ emploi de transition / sorties positives)
- -Nombre et type d'ateliers collectifs par semaine (par quartier)
- -Nombre de bénéficiaires par tranche d'âge (se reporter à la grille tranches d'âges p 17 du guide)

3-1 Emploi

	Ecor	3-2 Soutenir le parcours des créateurs et des repreneurs d'entreprises en favorisant l'entreprenariat, notamment féminin et la lisibilité des actions et des acteurs sur le territoire	-Lieu de réalisation de l'action -Nombre de bénéficiaires en QPV, -Nombre de bénéficiaires femmes ou filles en QPV, -Nombre d'entreprises créées et/ou reprises à l'année
8	loppem	Type d'actions soutenues : Actions visant à sensibiliser, contribuer à l'émergence de projets, faciliter l'accompagnement des porteurs de projet (dispositifs d'accueil et de conseil en amont et en aval de la création/reprise, financement des projets,)	·